

Directeur de publication :
Jocelyne GROUSSET
Abonnement :
inclus dans la cotisation
Impression : SNMSU

Commission paritaire :
0210 S 06752

ISSN :
1770-5347

Siège administratif :
SNMSU-UNSA Education
87 bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex
Tél. 01 58 46 14 80
Courriel : snmsu@unsa-education.org

N° 89
Juin
2015

édito

Une attente préjudiciable à la rentrée 2015-2016 pour les élèves et les personnels.

À ce jour, nous sommes toujours en cours de négociations sur les missions des médecins de l'éducation nationale et restons en attente de propositions de revalorisation.

La circulaire de rentrée 2015 vient d'être publiée et évoque en trois lignes le parcours santé comme inscrit dans la politique éducative globale et adossée à la nouvelle gouvernance dont l'objectif est la réussite scolaire de tous les élèves.

Mais où est l'inscription de la santé dans la politique de cette prochaine rentrée ? On pourrait s'attendre à trouver les questions de santé dans les trois chapitres de cette circulaire notamment au sein du paragraphe « tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous » ou encore « agir sur les déterminismes sociaux et territoriaux ». Eh bien, il n'en est rien ! Aucune trace de transversalité des questions de santé quand on aborde l'acquisition du socle commun, les PPRE, PAP et PPS, l'orientation, l'éducation prioritaire, la formation des enseignants... On est même pris d'un moment de sidération quand on lit que pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales, le seul levier est de fixer des objectifs partagés en matière de mixité sociale avec les collectivités territoriales. Il est vrai que la dilution de l'amertume la rend plus consommable ! On est bien loin des constats et préconisations du rapport de l'IGEN intitulé « Grande pauvreté et réussite scolaire ». Cette circulaire de rentrée met une nouvelle fois en évidence que les questions de santé des élèves demeurent bien loin de la refondation de l'école.

Le « parcours santé dans le système scolaire » devait être une étape à la réflexion, mais son absence de déclinaison constitue une occasion manquée qui bloque toute construction et nous dénonçons ce fait depuis des mois !

Entre absence d'expertise et de volonté au ministère, la déclinaison de la santé à l'école se fait au mépris du dialogue social. L'arrêté sur les visites médicales est en cours de signature, nous avons dénoncé sur le fond et la forme ce document, ce texte est resté en l'état, il passe contre l'avis des organisations représentatives.

Entre colère et déception, il nous faut avancer sur les missions ; nous tentons d'obtenir des objectifs et des priorités ainsi que de tenir un cap et un calendrier qui nous permettraient d'avoir une feuille de route pour la rentrée prochaine. L'approche pluri professionnelle ne sera pas déclinée dans ces textes, la complémentarité d'intervention est loin d'être visible. Ceci laisse un espace à des stratégies territoriales répondant aux besoins des élèves.

Le ministère doit s'interroger sur la rentrée 2015-2016 : que réserve-t-il aux élèves en matière de santé ? Il s'est engagé maintes fois en parole sur la réduction des inégalités, sur la réussite de tous. Les actions sont connues et le ministère porte la responsabilité de les mettre en place, de décliner les obligations inscrites dans le code de l'éducation et le code du travail. Ainsi l'attractivité du métier de médecin de l'éducation nationale ne peut être sans cesse remise à demain.

Encore beaucoup d'inconnues mais des réponses sont encore possibles...

Jocelyne GROUSSET

Sommaire

- 2 Missions des médecins de l'éducation nationale et Baromètre UNSA
- 3 Défendons un parcours santé dans le système scolaire
- 4 Pourquoi une lettre de responsabilité ?
- 5 Modèle de lettre
- 6 Les statistiques 2014-2015
- 7 Lettre à Madame la ministre
- 9 Guide juridique CHSCT
Nouveau décret travaux réglementés
- 10 Certificat médical type
- 11 CA du 12 mai
Passage en 1^o classe
- 12 Énurésie nocturne
primaire isolée
- 14 Activités syndicales